

PORTANT PROMOTION ET NOMINATIONS A TITRE
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

Vu la Loi N° 90-52 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin

Vu la Décision N° 91-042/HCR/FT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;

Vu la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

Vu le décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

Vu les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Vu le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 28 Mai au 28 Juin 1993 et le procès-verbal de la session extraordinaire dudit Conseil du 12 au 31 Août 1993 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er : Sont promues et nommées à titre exceptionnel dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

I - PROMOTION

Au grade d'Officier

M. HOUETO Ahanou Valère, Administrateur Civil, Chevalier de l'O.N.B.

(Décret N° 91-183 du 31 Juillet 1991).

II - NOMINATIONS

Au grade de Chevalier

a)- Nomination à titre exceptionnel et civil

- MM. - BONI Alphonse, Administrateur Civil
- OUENDO Raoul Hector, Magistrat
- BOKO Cyprien, Commissaire de Police
- ADOUCO Robert, Commissaire de Police.

b)- Nominations à titre exceptionnel et militaire

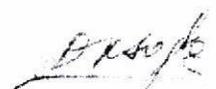
- Lieutenant Colonel FANTONDI Dayè Jean
- Chef d'Escadron DJIMASSE Sébastien
- Chef de Bataillon TCHOKPONHOUE Comlan
- Commandant BONI Amoussa Chabi
- Capitaine de Gendarmerie DANTON Valentin
- Capitaine de Gendarmerie SEMLINKO Justin.

Toutes ces personnalités béninoises ont accompli des actes de courage remarquables en ramenant la paix sociale et l'ordre dans le département du Borgou particulièrement dans la ville de Parakou à l'occasion du déroulement du deuxième tour des élections Présidentielles le 24 Mars 1991.

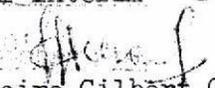
Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin


Nicéphore D. SOGLO.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim -


Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS / : PR 6 - AN 4 - Ministères 20 - GCONB 10 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR 2 -
Départements 6 - DPE - DLC - INSAE 3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN -
ONFPI 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - Intéressés 11 - JORB 1.-